

Pourquoi une charte ? La présente charte est destinée à compléter les 3 autres documents structurants de l'association : les statuts, le règlement intérieur de l'association, et le règlement intérieur de l'équipe opérationnelle. Elle traite des **valeurs fondamentales de l'association**. Elle s'applique à tous les membres et est annexée aux statuts de l'association. Les dispositions de la présente charte doivent être interprétées à la lumière des statuts de l'association. En cas d'ambiguïté ou de contradictions, les statuts s'appliquent par priorité sur la charte. La présente charte est amenée à évoluer au gré des propositions de l'ensemble des membres de l'association

Les valeurs fondamentales de l'association et leurs applications sont les suivantes :

1. Respect de l'environnement

⇒ Toute solution proposée par l'association devra permettre de réduire l'impact sur l'environnement en comparaison avec la situation initiale.

⇒ L'association est attachée à **réduire son impact environnemental**, dans le cadre de l'activité de son, par :

- La mise en place d'une procédure d'amélioration continue concernant son empreinte écologique dans l'ordre de priorité suivant : mesure, réduction, compensation ;
- La préférence pour l'achat d'équipements d'occasion ou reconditionnés, de matériaux réemployables ou recyclables ou issus du recyclage ; ainsi qu'une préférence pour l'utilisation de services écoresponsables ;
- La possibilité de réaliser les événements tels que les AG et réunions diverses en visio-conférence en totalité ou partiellement ;
- La préférence pour les déplacements en vélo, en transport en commun ou en covoiturage.

2. Intérêt collectif et respect humain

⇒ Le bénévolat est **encouragé**, à travers toutes sortes d'actions bénéfiques à l'association. Le temps bénévole sera **valorisé** dans les budgets de l'association.

⇒ L'association veillera à **indemniser** les frais des bénévoles selon les modalités par le règlement intérieur.

⇒ Il est encouragé l'utilisation de **systèmes de prise de parole partagée** et de toute initiative qui tendra à répartir la parole au maximum entre les présents, **l'écoute et la bienveillance** seront indispensables au cours des réunions.

⇒ **La parité** est souhaitée dans les instances de direction : Conseil d'Administration et Bureau.

3. Accès au travail pour tous

⇒ Le partenariat avec des **ateliers d'insertion, ateliers protégés** etc. est encouragé, pour les activités qui le permettent et dans le cadre légal.

⇒ Il est encouragé l'emploi de stagiaires, de services civiques et de tous contrats en apprentissage pour **aider à la professionnalisation** de tous.

4. Impartialité : L'association ne se réclame d'aucune appartenance politique ou religieuse.

5. Économie sociale et solidaire

⇒ L'association, à travers le choix de ses prestataires, clients et fournisseurs, préférera à valeur égale de service des **emplois locaux non délocalisables**.

⇒ L'association favorisera autant que possible l'utilisation de **monnaies locales et de logiciels libres**.

6. Développement local

⇒ L'association vise un ancrage territorial, en concertation avec les collectivités locales, les acteurs associatifs et privés du territoire.

⇒ L'association se veut **complémentaire** avec d'autres associations du territoire. Elle cherchera toujours à agir dans **l'intérêt commun** des autres acteurs du territoire.

7. Innovation / expérimentation : L'association vise d'être un porteur d'expérimentations et d'innovations sociales

Bergerac, le 16.11.2023

Sabine La ROZE, co-présidente
Adeline PIERRAT, co-présidente

